



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE-ATLANTIQUE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-NAZAIRE
CANTON DE SAINT BREVIN LES PINS

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai, le Conseil Municipal de SAINT PERE EN RETZ s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur AUDELIN Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : **20 mai 2025.**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. AUDELIN J.P., M. RICOUL G., M. EVAIN P., Mme MELLERIN N., M. LOREAU Y., Mme GAYAUD S., Mme LERAY A. Adjoint, M. BOUYER J.P., Mme MICHOU E., M. MOREAU P., Mme HOUILLIER-SAGUERRE K., M. MAILLARD B., M. PAUL P., Mme GROLLIER A., Mme MABILEAU C., Mme BERTHEBAUD E., Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme VALLÉE G. donne pouvoir à M. RICOUL G., M. BUREAU S. donne pouvoir à Mme LERAY A., MATHY M. donne pouvoir à Mme GAYAUD S., M. ROUAULT J.L. donne pouvoir à M. AUDELIN J.P., Mme BINET M. donne pouvoir à M. EVAIN P.

ABSENTE : Mme COROLLER Laëtitia

QUORUM : 12

SECRETAIRE : M. LOREAU Yannick

À L'ORDRE DU JOUR

Heure d'ouverture de séance : 20 h 00


1 – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025.

Adopté à l'unanimité

2 – ESPACE CULTUREL SAINT ROCH – TARIFS DE LOCATION

Les tarifs de location de l'Espace Culturel St Roch applicables à compter du 1^{er} septembre 2025 ont été adoptés à l'unanimité.

TARIFS LOCATION ESPACE CULTUREL SAINT ROCH	
SALLE DE SPECTACLE	SALLE ELOGE (au sous-sol)
500 €	100 €
- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour	- 40 % sur le montant de la location du 2 ^{ème} jour

 Inchangés

PROGRAMMATION CULTURELLE MUNICIPALE		
TARIFS BILLETTERIE EN LIGNE OU SUR PLACE	TARIFS Unitaire	TARIFS Abonnés
Tarif Adulte	14.00 €	11.00 €
Tarif réduit *	7.00 €	5.00 €
Tarif « Unique »	9.00 €	6.00 €
Tarif « Spectacles Jeunesses »	4.00 €	
Tarif « Centre de Loisirs » pour spectacles jeunes	2.00 €	
Carte adhérent**	5.00 €	



* Moins de 12 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, minimas sociaux, personne en situation de handicap

** La carte nominative d'adhérent au prix unitaire de 5.00 € permet de bénéficier d'un tarif abonnés pour toute la saison culturelle municipale en cours.

Aurélié LERAY, adjointe à la culture, apporte des précisions sur les deux nouveautés, à savoir la carte d'adhérent qui permettra de bénéficier des tarifs abonnés ainsi que sur les spectacles jeunes qui auparavant étaient gratuits.

3 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL – AVANCEMENTS DE GRADE

Trois agents de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade en 2025 ; afin de permettre leur nomination, il convient d'ouvrir les postes suivants :

NOMBRE	GRADES	DURÉE HEBDOMADAIRE
2	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet
1	Agent du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	Temps complet

Adopté à l'unanimité.

4 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TÉLÉCOMS (RODP) 2025

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, de la valeur locative et des avantages qu'en tire le permissionnaire,

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer au tarif maximum le montant des redevances d'occupation du domaine public routier dues par les opérateurs de télécommunications et décide :

Observation : cette délibération concerne également les réseaux pour la fibre.

Adopté à l'unanimité.

5 – JURÉS D'ASSISES

Tirage au sort de 12 jurés d'assises sur la liste électorale générale.

La séance est levée à 21 h 00.

Signatures

Le Secrétaire de séance,
M. LOREAU Yannick.



Mis en ligne le: **2 JUIL. 2025**

Le Président de séance,
M. AUDELIN Jean-Pierre.



sur www.saintpereenretz.fr